



Le groupe EPS de l'IPR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et messieurs les enseignants d'EPS

s/c Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements

Aix-en-Provence, le 7 septembre 2019

Rectorat

Nom du service

Dossier suivi par

Alain RHETY

IA IPR EPS

Téléphone

06 07 17 97 90

04 42 91 70 40

Ou 41

Mél.

Alain.rhety

@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Objet : Lettre de rentrée pour la discipline Education physique et sportive

Mesdames, messieurs,

Cette rentrée 2019 peut être placée sous une double focale : entre continuité et évolutions.

Les mots-clés qui suivent en donnent le sens. Apprentissage est le trait commun qui les unit.

DÉVELOPPEMENT
APPRENTISSAGE
Contribution Réseaux
Formation Évaluation Collectifs
Auto Projets
Accompagnement EFFICACITÉ

La continuité est définie par la permanence des enjeux : faire réussir, chacun et ensemble, les élèves. Les programmes sont ici la référence commune et explicite, et les projets sont la façon de les opérationnaliser dans les contextes des établissements pour les différents publics.

Les évolutions veulent soutenir le mouvement comme moyen de progresser, de gagner en efficacité et en effets éducatifs, en professionnalité partagée et en efficience.

Lettre de rentrée : une nouvelle forme

Nous avons choisi un format différent : une simple lettre, celle que vous avez sous les yeux.

Elle met en avant quelques éléments d'actualité et orientations.

Elle est complétée par des **dossiers thématiques directement accessibles sur le site**. Ils seront progressivement recomposés de la façon suivante : un thème, les références institutionnelles, les orientations, préconisations, échéances académiques, un guide de positionnement diagnostic, quelques propositions de ressources.



2/5

Les nouveaux personnels

Nous sommes heureux d'accueillir dans l'académie les professeurs stagiaires entrant dans le métier, les lauréats des concours internes et les professeurs bénéficiaires du mouvement interacadémique. Nous leur souhaitons la **bienvenue** et leur adressons nos **vœux de succès** dans leurs affectations.

Groupe EPS de l'IPR

Notre groupe connaît une nouvelle évolution. Gwladys Vasseur et Lionel Amatte ont obtenu de nouvelles affectations, à Montpellier et en Polynésie.

Nous accueillons Michèle Vinel et Didier Rigottard, tous deux IA-IPR expérimentés. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Le pôle des enseignants chargés de mission trouve lui une stabilité : Corinne Cuvinot-Peyre, Eric Llobet, Jean-Baptiste Bruchon, Isabelle Berrien, Dominique Gallard, François Thevenin, Yves Chausson, Cyril Peyre, Frédéric Guellec, Pierre Gilaber.

Les missions et territoires sont précisés en annexe.

Communication

Le **site pédagogique EPS** a fait l'objet d'un **renouvellement** à la RS 2018 de façon à renforcer son accessibilité pour les professionnels, comme pour les usagers que sont les élèves et leurs parents.

Pour rappel, tous les professeurs sont inscrits sur la liste de diffusion par leur adresse académique. Et tout usager peut s'inscrire de lui-même.

Le projet disciplinaire 2017-2021

Le projet « vitalisation des savoirs professionnels » émis en 2007 a permis une approche professionnelle et sereine de la notion d'efficacité, notamment en s'appuyant sur la lecture de l'activité réelle des élèves. Elle fait maintenant partie du paysage académique comme de vos pratiques au quotidien. Elle est une référence qui permet la discussion lors des entretiens que nous pouvons avoir lors des visites d'accompagnement ou des rendez-vous de carrière.

En appui sur cet acquis et sur les diagnostics que nous avons pu faire, nous proposons les orientations suivantes :

- ✓ **définir et partager les contenus pour faire réussir tous les élèves**, notamment ceux qui en ont le plus besoin ;
- ✓ **installer une sécurité intégrée aux apprentissages** en EPS, notamment en anticipant sur les défauts potentiels que peuvent provoquer les élèves ;
- ✓ **développer les ressources des élèves dans une perspective de santé** ;
- ✓ **apprendre ensemble et à égalité filles garçons** ;
- ✓ **développer les usages du numérique au service des apprentissages**.

Apprendre et faire apprendre

La pratique des élèves dans le contexte des APSA d'appui est certes essentielle. Mais faire ne suffit pas à la plupart pour apprendre. Les élèves ont besoin d'un environnement didactique explicite, d'une définition claire de la tâche et des critères de réussite, d'un temps suffisant d'essais, d'une activité cognitive soutenue par le langage, de répétitions, d'un étayage qui leur permette de jouer sur les paramètres de leurs tentatives, d'un guidage parfois ajusté, d'un renforcement, d'assurance, d'interactions avec leurs camarades en situation identique ou dissymétrique. Un élève qui a appris sait reconnaître ce qu'il a appris et en quoi il a transformé ses ressources.

Enseigner, c'est faire apprendre ! dans toutes ces dimensions.



3/5

Groupes ressources

En plus du GTEP², groupe de production associé au conservatoire, des groupes ressources sont créés et associés à chacune des thématiques du projet cité. L'Edito FC 2019-2020 qui vous a été adressé en juin (disponible sur le site) vous indique la **procédure de candidature** par un lien.

L'actualité institutionnelle

Les textes relatifs aux programmes du collège, du lycée et de la voie professionnelle ont fait l'objet d'information et d'accompagnement. Ils forment un tout cohérent pour la définition des projets d'enseignement et la structuration des parcours de formation des élèves du cycle 2 au baccalauréat.

Le **programme de collège** entre dans sa cinquième année de mise en œuvre. L'enjeu est une **stabilisation** dans leur conception comme dans leur opérationnalisation. L'identification de la part contributive de l'EPS aux compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit pouvoir se concrétiser dans l'évaluation, comme processus d'accompagnement des apprentissages et comme positionnement de fin de cycle. L'accompagnement portera cette année sur le champ d'apprentissage 1 « produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée ».

Le **programme de lycée** a fait l'objet d'une information et d'accompagnements. Il est appliqué aux classes de 2^{nde} et 1^{ère} à cette rentrée. Il est finalisé par l'esprit du nouveau lycée et le baccalauréat 2021. L'arrêté relatif à l'évaluation a été publié au BOEN 31 du 29 aout. La circulaire est attendue.

Cette année l'accent est à porter sur l'actualisation des projets d'enseignement et sur le processus de création artistique en classe de seconde. Ces deux orientations sont l'objet des formations d'accompagnement prévues.

Le **programme de voie professionnelle** a également fait l'objet d'une information et d'un accompagnement. Il s'applique à la classe de 2^{nde} à cette rentrée. L'enjeu est l'actualisation des projets d'enseignement en regard des spécificités des contextes et des publics vers des enjeux qui leur sont communs.

Examens

Pour la session 2020 les modalités certificatives restent inchangées. Les **circulaire n°2018-067 du 18-6-2018** publiée au BO n°25 du 21 juin 2018 et **circulaire n°2018-029 du 26-02-2018** publiée au BO n°9 du 1^{er} mars 2018 sont donc les références.

Le bilan de la session écoulée invite à poursuivre plusieurs objectifs :

- ✓ **engager une réduction du taux d'inaptitude ;**
- ✓ **questionner la représentativité des épreuves académiques ;**
- ✓ **estimer l'organisation et la plus-value de l'enseignement facultatif dans les établissements.**

Accompagnement

Auto-évaluation, engagement, échanges, formation et accompagnement sont intimement liés dans le **développement professionnel**. L'auto-évaluation parce qu'elle fait la part des acquis et des appuis et donne racine aux projets d'évolution. L'engagement parce qu'il marque la volonté et la mobilisation des ressources qui permettent les pas en avant. Les échanges parce qu'ils facilitent l'identification des invariants et les voies d'innovation dans la communauté de pratique. La formation parce qu'elle donne accès à des compréhensions évoluées et à des ressources expertes. L'accompagnement parce qu'il constitue précisément cet ensemble d'orientations, appuis documentaires, outils partagés, références institutionnelles et professionnelles, contenus de formation, opportunités d'échanges, ressources au service des praticiens.

Le développement professionnel est le mouvement qui permet d'être en prise avec le métier, l'évolution des demandes institutionnelles, les évidentes et nécessaires collaborations dans et hors des établissements, l'adaptation aux besoins des élèves.

Les métiers de l'éducation comprennent une composante permanente d'apprentissage, jusqu'au dernier élève rencontré. C'est dans cet état d'esprit que nous concevons et adaptons nos modalités d'accompagnement dans ses dimensions individuelles comme collectives.

Évaluation des enseignants

Professeurs certifiés et agrégés

Dans le cadre du PPCR, trois rendez-vous de carrière sont institués : un 1^{er} au cours de la 2^{ème} année de l'échelon 6 de la classe normale, un 2nd dans la période entre 18 et 30 mois d'ancienneté de l'échelon 8, un 3^{ème} lors de la 2^{ème} année de l'échelon 9. Chaque



4/5

rendez-vous de carrière comprend trois éléments : une inspection individuelle, un entretien avec l'inspecteur, un entretien avec le chef d'établissement.

Les intéressés sont informés par messagerie professionnelle en juillet précédent la période d'éligibilité. Nous vous invitons fortement à activer et à consulter régulièrement cette adresse. Si vous pensez être concerné, mais n'avez pas reçu d'information, veuillez poser une question au gestionnaire de la DIPE qui suit votre dossier.

Un guide du rendez-vous de carrière est disponible [ici](#). Un document de référence pour l'entretien proposé [ici](#) permet de le préparer. **Il relève de votre choix de présenter ou non ce document aux évaluateurs ainsi que les documents que vous jugeriez utiles pour illustrer vos pratiques professionnelles (projets, préparations, outils d'évaluation, fiches d'activités, comptes-rendus, etc.).**

À partir de cette rentrée, le délai de prévenance est ramené à 15 jours.

Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires

Par application de l'article 13 du décret du 29 août 2016, les personnels non titulaires en poste, bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée et ceux engagés depuis plus d'un an en contrat à durée déterminée, doivent recevoir une évaluation professionnelle au moins tous les 3 ans.

Le BA DAFIP 19-802-136 du 14/01/2019 précise les éléments de cette évaluation et les modèles de rapports des inspecteurs et chefs d'établissement.

Tous les enseignants

Les enseignants qui le souhaitent, pensent avoir besoin de conseil ou d'un rapport d'inspection (accès à certains emplois notamment) peuvent demander une inspection ou une visite conseil.

Formation

Comme présenté dans l'Edito FC, l'offre de formation reste conséquente et diversifiée. En lien avec les programmes, tous les niveaux d'enseignement bénéficient d'un accompagnement visant l'actualisation des projets.

Pour rappel, la date de clôture des inscriptions aux formations à candidatures individuelles est fixée au 18 septembre.

Réseaux

Institués par M. Le recteur à la rentrée 2017, les réseaux d'établissements deviennent l'unité locale du projet de mise en œuvre des politiques nationale et académique. Ils comprennent un directoire et un conseil pédagogique chargé d'élaborer un projet de réseau en appui sur un diagnostic dans le but de renforcer la cohérence éducative et la fluidité des parcours des élèves. Les IA-IPR en sont les référents selon une répartition publiée au BA.

Les projets sportifs

Le plan académique de développement du sport scolaire

Appuyé sur les bons résultats académiques de fréquentation, le PADSS 2017-2020 propose **cinq axes** de développement. Il s'agit de faire un peu autrement et un peu mieux à la marge de ce que l'on fait déjà bien :

- ✓ développer la pratique des élèves non sportifs ;
- ✓ optimiser les espaces et les temps de pratique ;
- ✓ faire de l'auto-évaluation le moteur du développement des projets des associations sportives ;
- ✓ développer des actions qui rendent les élèves « ambassadeurs de leur AS » ;
- ✓ développer la continuité du sport scolaire de l'école à l'Université.

Le label Génération 2024

Dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024, les établissements sont invités à formuler des **projets** développant des passerelles entre l'école et le mouvement sportif. Cette opération au long cours vise à encourager la pratique sportive de toutes et de tous, notamment ceux en situation de handicap.

92 établissements de la région académique ont déjà été **labellisés** en 2018 et 2019. Un nouvel appel à candidatures sera transmis prochainement.



Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une très bonne rentrée.

5/5

Michèle VINEL

Alain RHETY

Didier RIGOTTARD

PJ : Missions et répartition territoriale de l'IPR EPS